

À vélo, roulez éclairés !

À vélo, être vu, c'est vital !



L'éclairage urbain permet de voir
mais ne suffit pas pour être vu !
Tout vélo doit obligatoirement
être équipé :

- d'un **feu avant** blanc,
- d'un **feu arrière** rouge,
- de **catadioptres** avant, arrière, latéraux et sur les pédales.



Les équipements recommandés :

Vous serez mieux vus avec :

- un **gilet** haute visibilité,
- une **pince à vélo** réfléchissante,
- un **écarteur** de danger,
- de l'adhésif réfléchissant,
- un brassard réfléchissant.



Fédération française des Usagers de la Bicyclette
www.fubicy.org

